



PROVINCE DE QUÉBEC
M.R.C. DE BEAUCE-SARTIGAN
MUNICIPALITÉ DE SAINT-PHILIBERT

Séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Saint-Philibert, tenue à l'hôtel de ville de Saint-Philibert, ce **4 octobre 2022** à 19 heures.

Sont présents à cette séance :

Siège #1 - Vincent Nadeau
Siège #2 - Jean Dallaire
Siège #3 - France Loignon
Siège #4 - Marie-Jeanne Ouellet
Siège #5 - Tony Gilbert
Siège #6 - René Drouin

Sont absents à cette séance :

Formant quorum sous la présidence du maire , monsieur François Morin.

Mme Maryse Nadeau, directrice générale et greffière-trésorière, assiste également à cette séance.

OUVERTURE DE LA SÉANCE

Après vérification du quorum, monsieur le maire déclare la séance ouverte.

2022-10-142

2 - ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

- 1 - OUVERTURE DE LA SÉANCE**
- 2 - ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**
- 3 - ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX**
 - 3.1 - Séance ordinaire du 6 septembre 2022**
- 4 - COURRIER ET CORRESPONDANCE**
- 5 - VOIRIE**
 - 5.1 - Rapport de l'employé de voirie**
- 6 - HYGIÈNE DU MILIEU-RECYCLAGE**
 - 6.1 - Compte-rendu de la dernière réunion de la Régie Intermunicipale**
- 7 - TRAVAUX PUBLICS-AQUEDUC-ÉGOUTS**
 - 7.1 - Réseau de distribution de l'eau potable**
- 8 - RUE PRINCIPALE / AQUEDUC**
 - 8.1 - Suivi du programme sur la TECQ 2019-2023**
 - 8.2 - FIMEAU - Infrastructures d'eau potable**

- 9 - LOISIRS-TOURISME-CULTURE**
 - 9.1** - Rapport financier Aire de jeux - Fonds du Territoire
 - 9.2** - Rapport mensuel d'activités du mois courant
- 10 - URBANISME-DÉVELOPPEMENT DU TERRITOIRE**
 - 10.1** - Compte-rendu de la dernière réunion de la MRC
 - 10.2** - Émission des permis et certificats
- 11 - INFRASTRUCTURES MUNICIPALES**
 - 11.1** - PRABAM
- 12 - FINANCES-GESTION DES SERVICES**
 - 12.1** - Dépôt de l'état des revenus et dépenses et comptes du mois
 - 12.2** - Projet de règlement d'emprunt - Rue Principale
- 13 - SÉCURITÉ PUBLIQUE**
 - 13.1** - Étude d'opportunité de regroupement Service Incendie
- 14 - LÉGISLATION**
 - 14.1** - Comité - Accès à l'information et la protection des renseignements personnels
- 15 - PÉRIODE DE QUESTIONS**
- 16 - VARIA**
 - 16.1** - Signature entente location de salle - Fabrique de la paroisse Saint-Georges de Sartigan
 - 16.2** - Renouvellement contrat d'assurance MMQ 2022-2023
 - 16.3** - Résolution MMQ - Gestion des risques
 - 16.4** - Fleurons du Québec
- 17 - CLÔTURE ET LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

Il est proposé par monsieur René Drouin et résolu à l'unanimité des conseillers présents que l'ordre du jour soit accepté tel quel.

3 - ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

2022-10-143

3.1 - Séance ordinaire du 6 septembre 2022

Copie du procès-verbal de la séance ordinaire du conseil tenue le 6 septembre dernier a été remise à tous les membres du conseil au moins 72 heures avant la tenue de la présente séance afin de leur permettre d'en prendre connaissance et ainsi nous dispenser d'en faire la lecture en séance.

En conséquence,

Il est proposé par madame Marie-Jeanne Ouellet et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 6 septembre 2022, tel qu'il apparaît au registre des procès-verbaux de la municipalité.

Adopté

4 - COURRIER ET CORRESPONDANCE

5 - VOIRIE

5.1 - Rapport de l'employé de voirie

6 - HYGIÈNE DU MILIEU-RECYCLAGE

6.1 - Compte-rendu de la dernière réunion de la Régie Intermunicipale

7 - TRAVAUX PUBLICS-AQUEDUC-ÉGOUTS

7.1 - Réseau de distribution de l'eau potable

8 - RUE PRINCIPALE / AQUEDUC

8.1 - Suivi du programme sur la TECQ 2019-2023

8.2 - FIMEAU - Infrastructures d'eau potable

9 - LOISIRS-TOURISME-CULTURE

2022-10-144

9.1 - Rapport financier Aire de jeux - Fonds du Territoire

CONSIDÉRANT le dépôt du rapport financier pour l'aménagement de l'aire de jeux du Centre des Loisirs;

CONSIDÉRANT que la municipalité a pris connaissance dudit rapport;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par madame Marie-Jeanne Ouellet, appuyé par madame France Loignon et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'approuver le rapport financier pour l'aménagement de l'aire de jeux du Centre des Loisirs.

Adopté

9.2 - Rapport mensuel d'activités du mois courant

10 - URBANISME-DÉVELOPPEMENT DU TERRITOIRE

10.1 - Compte-rendu de la dernière réunion de la MRC

10.2 - Émission des permis et certificats

11 - INFRASTRUCTURES MUNICIPALES

11.1 - PRABAM

12 - FINANCES-GESTION DES SERVICES

2022-10-145

12.1 - Dépôt de l'état des revenus et dépenses et comptes du mois

Il est proposé par madame Marie-Jeanne Ouellet résolu à l'unanimité des conseillers présents d'approuver la liste des comptes à payer d'une somme de 102 486.10 \$ et d'autoriser leur paiement.

•Comptes à payer 90 934.17 \$

•Salaires nets versés 7 701.17 \$

•Remises d'employeur 3 850,76 \$

•Total 102 486.10 \$

Administration : chèque no. C2200155 à C2200179, L2200048 à L2200050,

Salaires : chèque no. D2200141 à D2200153

Adopté

2022-10-146

12.2 - Projet de règlement d'emprunt - Rue Principale

Monsieur René Drouin conseiller, par la présente :

- donne avis de motion, qu'il sera adopté, à une séance subséquente, le règlement numéro 335 décrétant un emprunt pour le renouvellement des conduites d'eau potable sur la rue Principale;

- dépose le projet du règlement numéro 335 intitulé "Règlement d'emprunt décrétant une dépense de 1 260 000 \$ pour le renouvellement des conduites d'eau potable sur la rue Principale".

13 - SÉCURITÉ PUBLIQUE

13.1 - Étude d'opportunité de regroupement Service Incendie

14 - LÉGISLATION

2022-10-147

14.1 - Comité - Accès à l'information et la protection des renseignements personnels

Comité – accès à l'information et la protection des renseignements personnels

Considérant que la Municipalité de Saint-Philibert est un organisme public au sens de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels (c. A-2.1) (ci-après appelée la « Loi sur l'accès »);

Considérant les modifications apportées à la Loi sur l'accès par la Loi modernisant les dispositions législatives en matière de protection des renseignements personnels (2021, c. 25);

CONSIDÉRANT que l'article 8.1 a été ajouté à la Loi sur l'accès, lequel est entré en vigueur le 22 septembre 2022, obligeant les organismes publics à mettre en place un comité sur l'accès à l'information et la protection des renseignements personnels, lequel sera chargé de soutenir l'organisme dans l'exercice de ses responsabilités et dans l'exécution de ses obligations en vertu de la Loi sur l'accès;

CONSIDÉRANT qu'il est possible qu'un règlement du gouvernement vienne exempter tout ou partie des organismes publics de former ce comité ou modifier les obligations d'un organisme en fonction de critères qu'il définit;

CONSIDÉRANT qu'à ce jour, un tel règlement n'a pas été édicté, de telle sorte que la Municipalité de Saint-Philibert doit constituer un tel comité;

En Conséquence, il est proposé par : madame Marie-Jeanne Ouellet

Appuyé par : monsieur Vincent Nadeau

Et résolu unanimement :

QUE soit formé un comité sur l'accès à l'information et la protection des renseignements personnels conformément à l'article 8.1 de la Loi sur l'accès;

QUE ce comité soit composé des personnes qui occupent les fonctions suivantes au sein de la Municipalité de Saint-Philibert :

- du responsable de l'accès aux documents et de la protection des renseignements personnels et autre personne, soit la directrice générale et la ressource en loisirs;
- de toute personne dont l'expertise est requise, incluant, si le cas se présente, la personne responsable de la sécurité de l'information et celle chargée de la gestion documentaire.

QUE ce comité soit chargé de soutenir la Municipalité de Saint-Philibert dans l'exercice de ses responsabilités et dans l'exécution de ses obligations en vertu de la Loi sur l'accès;

QUE si un règlement est édicté par le gouvernement, ayant pour effet d'exclure la Municipalité de Saint-Philibert de l'obligation de former un tel comité, la présente résolution cessera d'avoir effet à compter de l'entrée en vigueur de ce règlement.

Adopté

15 - PÉRIODE DE QUESTIONS

16 - VARIA

2022-10-148

16.1 - Signature entente location de salle - Fabrique de la paroisse Saint-Georges de Sartigan

Il est proposé par madame France Loignon, appuyé par monsieur Jean Dallaire et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'autoriser le maire et la directrice générale à signer l'entente de location d'espace de la salle multifonctionnelle entre la Fabrique de la Paroisse Saint-Georges de Sartigan et la Municipalité de Saint-Philibert.

16.2 - Renouvellement contrat d'assurance MMQ 2022-2023

Le renouvellement du contrat d'assurance MMQ 2022-2023 a été déposé en séance de conseil. Aucun changement et/ou ajout sur celui-ci.

2022-10-149

16.3 - Résolution MMQ - Gestion des risques

ATTENDU que la municipalité de Saint-Philibert a remporté le 2e prix au concours "Inspiration MMQ en gestion des risques 2022" d'une valeur de 5 000\$;

ATTENDU que le prix, soit le montant de 5 000\$, doit être utilisé pour la formation des élus et employés, pour l'achat d'équipement ou de matériel dans le cadre d'un projet ou d'une activité de gestion des risques;

ATTENDU que le conseil municipal doit préciser de quelle façon le montant gagné sera utilisé;

PAR CONSÉQUENT, il est résolu par madame France Loignon, appuyé par monsieur René Drouin et résolu unanimement des conseillers présents que le montant de 5 000\$ remporté au concours "Inspiration MMQ en gestion des risques 2022" soit dépensé pour l'achat d'équipement ou de matériel dans le cadre d'un projet ou d'une activité de gestion de risques.

Adopté

16.4 - Fleurons du Québec

2022-10-150

17 - CLÔTURE ET LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Il est proposé par monsieur Jean Dallaire et résolu à l'unanimité des conseillers présents que cette séance ordinaire soit levée.

Fermeture à 20h30.

François Morin, maire

Maryse Nadeau, dir. gén. & sec. trés.

Je, François Morin, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code Municipal.